

**COMMUNE**  
**DE**  
**VOLMERANGE-LES-MINES**

57330



**COMMUNE DE VOLMERANGE LES MINES**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération en date du 17 octobre 2017, le Conseil Municipal de Volmerange-Les-Mines a approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification a pour objet :

- déplacer l'emplacement réservé n°15 et concomitamment la limite de zonage correspondante à celui-ci.
- intégrer l'immeuble sis 2, rue Nicolas Schuller dans le diagnostic patrimonial et son inventaire des maisons remarquables.

La délibération est affichée en mairie durant un mois.

Le dossier est tenu à la disposition du public en Mairie et à la Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.



Le Maire

Maurice LORENTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Lorentz", written over a horizontal line.